

# CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO

## POUR L'EUROPE

### Trente-deuxième session

**Tachkent (Ouzbékistan), 5-7 mai 2020**

### **Rapport sur les conclusions des débats de la sixième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase**

#### Résumé

On trouvera dans le présent document le rapport final<sup>1</sup> de la sixième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, qui s'est tenue à Izmir (Turquie), du 15 au 18 octobre 2018.

- La Commission a invité tous les pays situés dans la région du Caucase et de l'Asie centrale (au sens large) qui ne sont pas encore membres de la Commission à le devenir ou à collaborer officiellement avec elle en qualité d'observateurs.
- La Commission a approuvé les recommandations relatives aux activités prioritaires définies pour l'exercice biennal, ainsi que la révision de son deuxième programme de travail régional quinquennal (2016-2020), tout en maintenant son budget annuel à 180 000 USD.

La Commission a conseillé à la Secrétaire de participer activement aux événements régionaux qui intéressent les membres de la Commission, notamment le Comité des pêches de la FAO, le Sous-comité de l'aquaculture, le Sous-comité du commerce du poisson et la Conférence régionale pour l'Europe, puis de lui en rendre compte.

#### Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

Les membres de la Conférence régionale pour l'Europe sont invités à examiner le rapport de la Commission et à:

- examiner les travaux prioritaires concernant le développement de la pêche et de l'aquaculture dans la sous-région couverte par la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, conformément à la poursuite des objectifs de développement durable (ODD), à caractère universel, et aux buts des initiatives régionales de la FAO, afin que la Commission examine ces questions à sa septième session, qui se tiendra en octobre 2020 au Tadjikistan;

<sup>1</sup> Le rapport complet et les annexes sont disponibles sur le site web de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, à l'adresse <http://www.fao.org/fishery/rfb/cacfish/fr#Org-Outputs>.

*Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

- encourager les membres de la Conférence régionale pour l'Europe de la région de l'Asie centrale et du Caucase à annoncer leur intention de rejoindre la Commission, le cas échéant.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

[ERC-ECA-Secretariat@fao.org](mailto:ERC-ECA-Secretariat@fao.org)



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**CACFish/VI/2018/REPORT**

# **RAPPORT**

**Sixième session de la  
Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie  
centrale et le Caucase**

**Izmir (Turquie)  
15-18 octobre 2018**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans cette publication. Les utilisations à des fins non commerciales sont autorisées à titre gracieux. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org) ou au chef de la Sous-Division de la politique et de l'appui en matière de publication, Bureau de la communication de l'Organisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

## TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE DE LA SESSION.....	4
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
RAPPORT SUR LES PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS ÉMANANT DES CONFÉRENCES ET DES COMITÉS DE LA FAO.....	4
RAPPORT SUR LES PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS ÉMANANT DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION.....	5
<b>RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION MISES EN ŒUVRE PENDANT LA PÉRIODE INTERSESSIONS 2016-2017.....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION, LES FINANCES ET LE BUDGET DE LA COMMISSION.....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT SUR LES PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS ÉMANANT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE SUR LES PRIORITÉS DE LA COMMISSION À L'AVENIR.....</b>	<b>6</b>
PRÉSENTATIONS DES MEMBRES SUR LES ACTIVITÉS MENÉES AU NIVEAU NATIONAL.....	7
RAPPORTS DES OBSERVATEURS.....	8
QUESTIONS DIVERSES.....	8
DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE.....	8
DATE ET LIEU DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE POUR L'ASIE CENTRALE ET LE CAUCASE.....	8
EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION.....	8

## OUVERTURE DE LA SESSION

1. La sixième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase s'est tenue à Izmir (Turquie), du 15 au 18 octobre 2018. Elle a été aimablement accueillie par le Gouvernement turc. La session a été officiellement ouverte par M. Rauf Hajiyev, Président de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, Vice-Ministre de l'écologie et des ressources naturelles de la République d'Azerbaïdjan, M. Viorel Gutu, coordonnateur sous-régional pour l'Asie centrale et représentant de la FAO en Turquie, et M. Mustafa Altuğ Atalay, Directeur général des pêches et de l'aquaculture du Ministère turc de l'agriculture et des forêts, qui ont souhaité la bienvenue aux participants.
2. Les cinq États membres de la Commission (Arménie, Azerbaïdjan, Kirghizistan, Tadjikistan et Turquie) ont assisté à la sixième session de la Commission. Dix pays étaient présents en qualité d'observateurs, à savoir: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, le Kazakhstan, la République de Moldova, la Mongolie, l'Ouzbékistan, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ukraine. Deux organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur ont également participé: l'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale (EUROFISH) et la Coopération économique de la mer Noire (CEMN). On trouvera la liste des participants à l'annexe C.
3. M<sup>me</sup> Victoria Chomo, Secrétaire de la Commission, a souligné que la session, à laquelle assistaient 29 délégués venus de 15 pays, deux organisations ayant le statut d'observateur et des représentants de la FAO, était celle qui comptait le plus de participants dans l'histoire de la Commission. Elle a remercié le Gouvernement turc d'accueillir la sixième session de la Commission. Le Président de la Commission a ensuite souhaité la bienvenue aux participants et les a invités à poser pour une photo de groupe.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. La Commission a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe A au présent rapport, sans modifications.

## RAPPORT SUR LES PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS ÉMANANT DES CONFÉRENCES ET DES COMITÉS DE LA FAO

5. La Commission a été saisie d'une synthèse du document de réunion CACFish/VI/2018/2 sur les principales recommandations issues des conférences et des comités de la FAO depuis la cinquième session. Dans le cadre de cette intervention, M. Rodrigo Roubach, fonctionnaire principal chargé de l'aquaculture au sein du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, a présenté les recommandations émanant de la trente-troisième session du Comité des pêches, tenue à Rome du 9 au 12 juillet 2018, notamment des informations sur le secteur aquacole. Les membres ont accueilli avec satisfaction la synthèse du Secrétariat et l'intervention de M. Roubach.
6. Les membres ont félicité le Secrétariat d'avoir facilité la participation de la Commission à des événements internationaux, en particulier la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Europe, tenue en mai 2018 à Voronège (Fédération de Russie). Ils ont encouragé le

Secrétariat à renforcer la visibilité de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase dans les instances internationales pertinentes.

### **RAPPORT SUR LES PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS ÉMANANT DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION**

7. La Secrétaire a récapitulé les décisions et les recommandations issues de la cinquième session de la Commission, tenue en octobre 2016 à Tachkent (Ouzbékistan). Elle a attiré l'attention des participants sur la décision suivant laquelle les membres envisageaient d'augmenter le montant du budget autonome global de la Commission pour le porter à 200 000 USD et examineraient cette question à la session suivante. Le budget n'a pas connu d'augmentation depuis la création de la Commission.
8. La Secrétaire est également revenue sur la décision prise en 2016 de former un groupe de travail spécial chargé des questions administratives et financières, qui déterminerait les contributions des éventuels nouveaux membres au budget autonome. À la date de la sixième session, ce groupe de travail n'avait pas été créé.
9. Les membres ont demandé des informations détaillées sur l'état d'avancement des programmes recensés lors de la cinquième session et sur les possibilités de coopération avec d'autres organisations internationales de gestion de la pêche. La Secrétaire a donné des exemples de participation à des événements internationaux au nom de la Commission.

### **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION MISES EN ŒUVRE PENDANT LA PÉRIODE INTERSESSIONS 2016-2017**

10. La Secrétaire a informé les membres de l'état d'avancement des activités dont la mise en œuvre avait été approuvée lors de la cinquième session au titre du deuxième plan de travail régional pendant la période intersessions 2016-2017 (CACFish/VI/2018/3). Elle a également rendu compte des projets de la FAO en Asie centrale et dans le Caucase, ainsi que de la publication des rapports de la Commission. Elle a expliqué que certaines des activités approuvées lors de la cinquième session n'avaient pas été mises en œuvre pour des raisons administratives et financières.
11. Plusieurs membres ont fait part de leurs préoccupations quant au fonctionnement du Secrétariat. Le coordonnateur sous-régional de la FAO pour l'Asie centrale, qui est aussi chargé du budget du fonds fiduciaire de la Commission, a apporté quelques éclaircissements à ce sujet. Il a assuré aux participants que le Secrétariat, dont le siège est à Ankara (Turquie), reçoit l'appui nécessaire de la part de la FAO. Il a été proposé de revenir à ce sujet plus tard, au titre du point 10 de l'ordre du jour (Questions diverses).

### **RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION, LES FINANCES ET LE BUDGET DE LA COMMISSION**

12. La Commission a examiné deux documents de réunion (CACFish/VI/2018/4 et CACFish/VI/2018/5). Le Secrétariat a donné des informations sur la situation du fonds fiduciaire de la Commission, qui est alimenté par les contributions obligatoires et volontaires de ses membres. Il a été indiqué qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2018, la Commission disposait d'un excédent de 403 826 USD. Les membres ont examiné l'état actuel du budget, y compris les arriérés de contributions, et ont décidé à l'unanimité de conserver le montant annuel du budget autonome à 180 000 USD pour 2019 et au-delà.

13. Le Secrétariat a été chargé d'établir un projet de document dans lequel on trouverait des explications sur la méthode de calcul des contributions des membres, afin d'encourager d'autres pays à rejoindre la Commission. Il communiquera ce projet de document aux membres actuels pour qu'ils donnent leur avis.
14. Les membres ont débattu des mérites de la création d'un groupe de travail spécial chargé des questions administratives et financières, qui avait été proposée à la cinquième session. La CEMN est intervenue pour parler de sa propre expérience en la matière. La Commission a conclu qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de créer un groupe de travail spécial.

**RAPPORT SUR LES PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS ÉMANANT  
DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE SUR LES  
PRIORITÉS DE LA COMMISSION À L'AVENIR**

15. Le Président de la Commission a demandé au Secrétariat de présenter les principales recommandations émanant de la quatrième réunion du Comité consultatif technique (le Comité), qui s'est tenue en novembre 2017 à Tbilissi (Géorgie). Le Secrétariat a présenté le nouveau Président élu du Comité, l'Arménie, et son Vice-Président, la Turquie. Deux points ont été soulevés pour examen et décision par les membres.
16. En premier lieu, les participants de la quatrième réunion du Comité consultatif technique ont examiné le deuxième programme de travail régional, ont donné la priorité à certaines activités et ont ajouté l'activité 1.1.2. *Mécanismes juridiques encadrant l'utilisation des plans d'eau et des terres aux fins de l'aquaculture*. Deuxièmement, le Comité a proposé des activités pour la période intersessions 2018-2019, choisies dans la liste des priorités. On a expliqué aux membres la raison pour laquelle certaines des activités prioritaires du deuxième programme de travail régional ne figuraient pas dans le plan de travail intersessions, à savoir des contraintes budgétaires.
17. Les membres ont accueilli avec satisfaction les travaux techniques du Comité et les recommandations communiquées à la Commission. Les révisions apportées au deuxième programme de travail régional et aux activités pour la période intersessions 2018-2019 ont été approuvées à l'unanimité (annexe D). En outre, le fonds fiduciaire de la Commission étant excédentaire, 150 000 USD ont été attribués à l'activité 1.1.2 en Azerbaïdjan, afin d'y inclure une étude pilote et un atelier régional.



Tableau 1: Activités pour la période intersessions 2018-2019

Activité	Date	Budget prévisionnel (en USD)	Pays
1.1.1. Examen de la législation relative à la pêche de la République kirghize		30 000	Kirghizistan
2.1.1. Assistance technique aux techniques et aux systèmes de production aquacole		45 000	Arménie
3.1.1. Évaluation des stocks dans une sélection de grandes masses d'eaux continentales		60 000	Tadjikistan
3.5. Conseils techniques sur le réempoissonnement et la pêche fondée sur l'élevage		40 000	Kirghizistan
4.1.1. Élaboration/mise à jour d'un mode de gestion après récolte par l'élaboration/application effective de mesures, de règles et de normes de commercialisation afin de veiller à la qualité et à la sécurité sanitaire du poisson et des produits de la pêche		60 000	À déterminer
5.1.1 Avis et formation sur les ressources ichtyogénétiques		50 000	Turquie
Cinquième réunion du Comité consultatif technique	2019	20 000	Arménie (à confirmer)
Sixième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase	16-18 octobre 2018	60 000	Izmir (Turquie)
<b>TOTAL</b>		<b>365 000*</b>	
* On estime le montant des contributions des membres pour deux ans à 360 000 USD.			
Activités financées au moyen de l'excédent budgétaire			
1.1.2. Mécanismes juridiques encadrant l'utilisation des plans d'eau et des terres aux fins de l'aquaculture		150 000	Azerbaïdjan + régional

### PRÉSENTATIONS DES MEMBRES SUR LES ACTIVITÉS MENÉES AU NIVEAU NATIONAL

18. Cinq membres ont présenté à la Commission un rapport sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans leur pays, que l'on trouve à l'annexe E. Les informations et les données qui y figurent ont été très appréciées par la Commission et par le Secrétariat. Ces présentations ont été suivies d'une séance de questions-réponses fructueuse, qui a permis un échange de connaissances approfondi et qui a mis en exergue les synergies de la coopération Sud-Sud au sein de la Commission. On a souligné au cours des débats que l'adhésion à la Commission facilite davantage l'échange d'informations que les relations bilatérales entre pays.
19. M<sup>me</sup> Yuriko Shoji, représentante régionale adjointe de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, est intervenue brièvement pour parler de la Journée mondiale de l'alimentation (JMA). Elle a félicité la Commission d'avoir su réunir un si grand nombre de membres et d'observateurs à l'occasion de sa

sixième session. Elle a ajouté que la Commission appartenait à ses membres et que le Secrétariat jouait un rôle d'assistance. Ses observations ont été saluées par les délégués.

### **RAPPORTS DES OBSERVATEURS**

20. Huit États observateurs ont présenté à la Commission des informations sur leur secteur de la pêche et de l'aquaculture et deux organisations observatrices, EUROFISH et la CEMN, ont rendu compte de leurs activités intéressant les travaux de la Commission. On trouvera à l'annexe F l'intégralité des rapports nationaux des pays observateurs qui sont intervenus.
21. Les membres ont remercié les observateurs d'avoir assisté à la session et d'avoir fait part de leur expérience. Les pays observateurs ont été encouragés à devenir des membres à part entière de la Commission afin de bénéficier de ses activités et de renforcer la coopération régionale dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. Les organisations ayant le statut d'observateur ont également remercié la Commission de les avoir invitées à participer à la session et ont proposé que cette collaboration se poursuive dans leurs domaines d'intérêt mutuel.

### **QUESTIONS DIVERSES**

22. Les États membres se sont dits très préoccupés par le fait que la Secrétaire de la Commission se trouve à Budapest, et non à Ankara, et ont insisté sur leur volonté de trouver un arrangement de sorte que la Secrétaire et le Secrétariat soient tous deux réunis au même endroit, à Ankara, comme c'était le cas auparavant. Les membres ont invité les départements de la FAO compétents à prendre les mesures nécessaires à ce sujet, conformément à la décision déjà été prise et entérinée. À cet égard, les Parties contractantes ont fait part de leur ferme conviction que l'efficacité de la Commission s'en trouverait grandement améliorée.

### **DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE**

23. L'Arménie a proposé d'accueillir la cinquième réunion du Comité consultatif technique, sous réserve de l'approbation de son Gouvernement. Dans le cas contraire, la Turquie est disposée à être le pays hôte.

### **DATE ET LIEU DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE POUR L'ASIE CENTRALE ET LE CAUCASE**

24. Le Tadjikistan a aimablement proposé d'accueillir la septième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase à Douchanbé, en octobre 2020.

### **EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION**

25. Le rapport a été approuvé dans son intégralité après modification des paragraphes 20, 21 et 22 par la Commission, conformément aux observations formulées par les États membres.